

COMMUNE DE SAINT-HIPPOLYTE

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-HIPPOLYTE
DE LA SEANCE DU 21 AOUT 2026**

Présents : M. BLEGER Philippe, Maire, Mme KOEBERLE Isabelle, M. KLEIN Sébastien, Mme HEYBERGER Danielle adjoints et MM. BOMMENSATT Marc, DANNER Aude, FLEITH Paul-André, KLEIN Jean-Marie, KLEIN Robin, RAFFATH Florence, SALBER Fabrice, SCHOHN Béatrice et SIMON Audrey, conseillers municipaux.

Absent excusé et non représenté : néant

Absent non excusé : néant

A donné procuration : M. Jean-Baptiste KOEBERLE pour Mme Florence RAFFATH et Mme HUMBRECHT Dominique pour Mme Béatrice SCHOHN.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 20 juillet 2026
 2. Désignation du secrétaire de séance
 3. Rétrocession de la voirie – AFUL Windmuehl
 4. Subventions voyages scolaires
 5. Point divers et communication
-

POINT N° 1 (53/2026) – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2026

Monsieur Jean-Marie KLEIN souhaite apporter le complément d'information ci-dessous au point 6 « *Compte-rendu des commissions* » du conseil municipal en date du 20 juillet :

Commission patrimoine du 03/07/2026

Cette commission s'est réunie en présence de M. Roland LOPES, technicien-conseil auprès des monuments historiques pour expliquer les raisons du dysfonctionnement de l'orgue et comment y remédier.

Adopté à l'unanimité dont deux procurations.

POINT N° 2 (54/2026) – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DESIGNE Paul-André FLEITH, secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité dont deux procurations.

POINT N° 3 (55/2026) – RETROCESSION DE LA VOIRIE – AFUL WINDMUEHL

Vu l'article R 431-24 du code de l'urbanisme ;
Vu le CGCT ;
Vu les statuts de l'Association Foncière Urbaine Libre – AFUL Windmuehl ;

Considérant que l'AFUL souhaite rétrocéder à la commune les voiries, réseaux et équipements communs ;
Considérant que les ouvrages concernés sont en bon état d'entretien et conformes aux normes en vigueur ;
Considérant l'intérêt pour la commune d'intégrer ces voiries dans le domaine public communal ;

Les parcelles concernées par cette rétrocession rue du Pinot Noir sont cadastrées en section 14, il s'agit des numéros 381, 384, 499, 500, 501, 503, 504, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 513, 514, 516, 517, 525, 526.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTÉ la rétrocession à titre gratuit des parcelles section 14 mentionnées ci-dessus ;
PRÉCISE que cette rétrocession concerne la voirie ;
CLASSE ces biens dans le domaine public communal après signature de l'acte notarié
AUTORISE M. le Maire à signer l'acte de rétrocession ainsi que tous les documents afférents
AUTORISE M. le Maire à engager les démarches nécessaires à l'intégration dans le domaine public
DIT que les frais d'acte notarié sont à la charge de l'AFUL Windmuehl.

Adopté à l'unanimité dont deux procurations.

POINT N° 4 (56/2026) – SUBVENTIONS VOYAGES SCOLAIRES

4.1 Demande de Mme ANTONOT

Vu la demande d'aide présentée par Mme ANTONOT domiciliée à Saint-Hippolyte pour un voyage scolaire ;

Vu la délibération n°50/2026 du 20 juillet 2026 et son annexe précisant les conditions d'attribution des subventions au titre des voyages scolaires ;

Monsieur le Maire soumet la demande d'aide de Mme ANTONOT dans le cadre de deux voyages scolaires :

Du 05/05/2026 au 09/05/2026 en Provence auquel a participé Juliette ANTONOT

Du 25/05/2026 au 29/05/2026 à Serre-chevalier auquel a participé Juliette ANTONOT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'accorder une subvention de 50.00 € par voyage, soit 100.00 € (soit le plafond maximum)

Adopté à l'unanimité dont deux procurations

4.2 Demande de M. UMBDENSTOCK

Vu la demande d'aide présentée par M. UMBDENSTOCK domicilié à Saint-Hippolyte pour un voyage scolaire ;

Vu la délibération n°50/2026 du 20 juillet 2026 et son annexe précisant les conditions d'attribution des subventions au titre des voyages scolaires ;

Monsieur le Maire soumet la demande d'aide de M. UMBDENSTOCK dans le cadre de deux voyages scolaires :

Du 25/05/2026 au 29/05/2026 à Serre-chevalier auquel a participé UMBDENSTOCK Lucie

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'accorder une subvention de 50.00 € (soit le plafond maximum)

Adopté à l'unanimité dont deux procurations

4.3 Demande de Mme BOESCH

Vu la demande d'aide présentée par Mme BOESCH domiciliée à Saint-Hippolyte pour un voyage scolaire ;

Vu la délibération n°50/2026 du 20 juillet 2026 et son annexe précisant les conditions d'attribution des subventions au titre des voyages scolaires ;

Monsieur le Maire soumet la demande d'aide de Mme BOESCH dans le cadre de deux voyages scolaires :

Du 05/02/2026 au 12/02/2026 à Königsbrunn auquel a participé Colombe BOESCH

Du 05/05/2026 au 09/05/2026 en Provence auquel a participé Colombe BOESCH

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'accorder une subvention de 50.00 € par voyage, soit 100.00 € au total (soit le plafond maximum)

Adopté à l'unanimité dont deux procurations

POINT N° 5 (57/2026) – COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

Commission des jeunes du 22 juillet

Il a été question de la tranche d'âge et du nombre de jeunes⁵ admis au conseil des jeunes.

POINT N° 6 (58/2026) – POINTS DIVERS ET COMMUNICATION

Divers sujets sont abordés :

La question est soulevée quant à l'octroi de subvention pour l'équipement d'une aire de jeux. Un des modules actuels étant abîmé, il s'agit de le démonter et le remplacer.

Une récente fuite d'eau est apparue 51 route du vin, elle a nécessité une fermeture temporaire d'eau étalée sur deux jours. Depuis, la consommation globale du village s'est améliorée et a diminuée. Cette fuite représentait 4m3/h.

Le jury des maisons fleuries s'est réuni le 14/08, le bilan est positif avec de beaux fleurissements mais le constat d'une diminution d'année en année se confirme une nouvelle fois cette année. Notre fournisseur historique de fleurs a cessé son activité, le service technique est actuellement à la recherche de nouveaux prestataires.

Une prochaine réunion concernant les risques d'incendie en forêt va prochainement être organisée à Orschwiller/Kintzheim/Sélestat par le SIS67 et l'ONF. Les élus de la commune y sont conviés.

Ruck&Wind, le groupe immobilier dont un compromis de vente a été signé pour la vente du terrain en ZA, se retire du projet car il n'a pas atteint ses objectifs de pré-commercialisation. Cet objectif était l'une des conditions suspensives. Une rencontre avec l'entreprise LCR (Les Constructeurs Réunies) s'est déroulé avec M. le Maire pour un nouveau projet qui est intéressé par ce terrain mais aucune suite n'est donnée pour l'instant.

EDF a lancé au début de l'été un dispositif d'aide pour le rafraîchissement des établissements scolaires à hauteur de 400.00 € par équipement. L'achat des ventilateurs n'entre pas dans ce dispositif car la date de la facture est antérieure au début de l'opération. Voulons-nous équiper chaque salle de classe de climatiseurs ou de destratificateurs ?

Une réunion se tiendra lundi soir, 24 août à 19h00 au sujet des aînés.

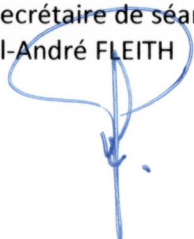
Les chemins ruraux ont été fauchés en prévision des vendanges financés par l'Association Foncière et la commune.

Une réflexion est en cours pour planter des tilleuls à la place des pommiers rue de la gare et également au sujet de la végétalisation des terrains de jeux. Cela sera notamment débattu lors d'un conseil des jeunes.

---oo0oo---

La prochaine réunion du conseil municipal a été fixée au 28 septembre 2026 à 18h00. L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le maire lève la séance à 19h30.

Le secrétaire de séance,
Paul-André FLEITH



Le Maire,
Philippe BLEGER

